

MAIRIE DU 4^{ème} secteur

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

DU 13 décembre 2022

La séance est ouverte par M. le Maire, à 18 heures à la mairie du 6/8.

M. le Maire. - Merci de vous installer : la séance commence. Bonsoir à toutes et tous. Il est 18 heures et nous allons donc ouvrir le Conseil d'arrondissements de ce 13 décembre 2022. Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, mesdames et messieurs qui assistez dans la salle du conseil, mesdames et messieurs qui nous suivez sur Facebook et YouTube, pour rappel, ce conseil d'arrondissements est ouvert au public : si vous voulez assister en présentiel dans la Mairie à sa prochaine séance, vous êtes les bienvenus dans cette agora d'arrondissements.

Nous commençons par l'appel nominal, réalisé par le benjamin de notre assemblée, Monsieur Alexandre RUPNIK.

(M. Alexandre RUPNIK procède à l'appel.)

M. le Maire. - Merci, Monsieur RUPNIK. Le quorum étant atteint, ce Conseil d'arrondissements peut valablement démarrer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022

M. le Maire. - Qui est contre? Qui s'abstient?

Le procès-verbal est adopté.

M. le Maire. - Avant de passer à l'ordre du jour de ce Conseil d'arrondissements, je voudrais évoquer cette période de Noël et des fêtes de fin d'année. Nous avons vécu une année riche et passionnante, une année d'actions, de projets et de réalisations. Elle a souvent été heureuse et pleine de bons moments.

Pourtant, en cette fin 2022, dans l'ombre d'une guerre au cœur de l'Europe, nous vivons et pour certains plus que pour d'autres, des moments difficiles et emplis d'incertitudes. En cette période de fête, je pense tout particulièrement à nos concitoyens qui souffrent de la hausse des prix et de l'énergie, une inflation qui fragilise les plus modestes et les plus précaires. C'est pourquoi la solidarité, plus que jamais, est essentielle; elle fonde notre humanité. Et dans le 6/8, pour notre équipe municipale, Noël ne peut se contenter d'être festif, il doit être également solidaire. Les

confinements ont multiplié les fragilités, les inégalités accentuent et fracturent notre société. C'est pourquoi nous devons tout mettre en œuvre pour recoudre le lien social, encourager le partage, et montrer chaque fois que cela est possible que nous sommes solidaires et que nous agissons pour être aux côtés de ceux qui en ont besoin. Aujourd'hui, hélas, certains des habitants de notre secteur ont du mal à se nourrir, à se loger, à avoir chaud. C'est pourquoi, hier soir, notre Mairie, grâce à l'association Sourire pour les anges, a organisé au CMA Michel Levy un repas pour ceux qui n'ont pas de toit et qui ont faim. Près d'une centaine de personnes, des hommes, des femmes, des enfants, des jeunes ou des seniors, ont pu profiter d'un moment de chaleur, de chaleur humaine, de convivialité, et surtout d'assistance. En cette période de fêtes, plus qu'à tout autre moment, la solidarité doit être au centre de notre action publique. C'est pourquoi nous sommes présents aux côtés de ceux qui organisent des collectes de vêtements et de couvertures; c'est pourquoi nous sommes présents aux côtés de ceux qui organisent des collectes alimentaires et des maraudes; c'est pourquoi nous organisons la collecte de boîtes de Noël et de jouets; pour réchauffer le cœur de ceux qui en ont le plus besoin. En novembre, nous avons organisé, à l'occasion du festival des Solidarités, Rock solidaire, qui a permis de mettre en lumière l'action de toutes ces associations qui œuvrent dans l'ombre. Le 26 janvier, notre Mairie encadrera une nouvelle fois dans notre secteur La Nuit de la solidarité, pour identifier et mieux accompagner les sans-abris. Alors, n'hésitez pas à vous inscrire sur notre site pour y participer.

Pour autant, Noël doit être également un moment festif. Et cette année, nous proposons des festivités et des spectacles pour les enfants au cœur des 6e et 8e arrondissements : dans le 8e arrondissement, ce sera au parc de Bagatelle les 17 et 18 décembre; dans le 6e, ce sera le 21 décembre à l'Espace Julien. Contes enneigés, chants de Noël, parades et musique pour les petits et les grands, n'hésitez pas à consulter notre site pour connaître le détail de cette programmation. De plus, pendant toute la période des fêtes, avec un lancement ce samedi, vous pourrez profiter d'une création artistique qui illuminera avec des lasers et beaucoup d'effets spéciaux le parc de Bagatelle. Pour rester dans le registre des illuminations, celles de nos rues et de nos places, nous avons choisi cette année de mettre l'accent sur les noyaux villageois et de renforcer le travail partenarial avec les commerçants pour qu'ils participent et contribuent à l'animation de nos quartiers.

Je vous propose maintenant de reprendre l'ordre du jour de notre Conseil, sauf s'il y a des questions ou des interventions.

Je n'en vois pas, donc nous reprenons le cours de ce Conseil d'arrondissements.

Je voudrais maintenant passer un point d'information sur une action structurante que nous avons annoncée il y a un an : la mise en œuvre d'une comptabilité carbone et d'un budget climat. Ce point d'information est présenté par M. CECCALDI, adjoint à la décarbonation.

POINT D'INFORMATION

M. CECCALDI. - Merci, Monsieur le Maire. Je vous prie tout d'abord d'excuser mon retard. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, celles et ceux qui nous regardez en ligne, pardonnez-moi d'avance la longueur de l'intervention qui va suivre.

Je vais vous présenter brièvement les premières conclusions des travaux entrepris sur le climat. Il me semble avant tout important de vous dire pourquoi nous faisons cela. Voici une image représentant la variation de la température moyenne mondiale depuis 1850. La référence du 0 se situe autour de 1870, c'est la bande blanche que vous voyez sur la gauche. Les nuances de bleu sont les années les plus froides, celles en rouge, les années les plus chaudes : les faits sont là, la Terre se réchauffe.

Et alors? Voici deux cartes de l'Europe avec le bassin méditerranéen en bas : celle de gauche représente le climat actuel, celle de droite, le climat au cœur de la dernière ère glaciaire. À gauche, le bleu et le vert sont les écosystèmes fertiles, compatibles avec l'agriculture. Sur la droite, le continent subit un climat aride ou semi-aride. Ces écosystèmes permettent la survie d'une population humaine d'environ 100 000 personnes.

Pourquoi je vous raconte cela? Car la différence de température mondiale entre ces deux cartes est de 5 degrés, 5 petits degrés. C'est un changement radical et c'est pourquoi l'avenir climatique n'est pas une option politique : c'est une nécessité impérieuse, quasi existentielle pour notre société.

Comme charité bien ordonnée commence par soi-même, nous trouvons normal que les services publics de proximité, comme cette Mairie de secteur, deviennent exemplaires. C'est donc pourquoi nous communiquons aujourd'hui les éléments qui visent à réduire l'empreinte écologique de la ville de Marseille et en particulier sur le climat et les gaz à effet de serre.

Il y a un an, nous vous annonçons notre intention de développer une comptabilité carbone en temps réel, de manière à pouvoir arbitrer les décisions budgétaires en termes non seulement monétaires, mais également climatiques. Nous avons passé un marché avec un prestataire en juillet dernier : Ecodev, et ils fourniront ce soir les premières étapes de ce

travail, sous le pilotage de la cheffe du service budget de cette mairie, que nous remercions chaleureusement pour son engagement. Ce travail a consisté à évaluer, à partir du budget traditionnel 2023, l'impact de chaque dépense sur le climat. Ce travail suit une méthodologie éprouvée, élaborée par l'Institut pour l'économie du climat, en collaboration avec l'association des Maires de France, ainsi qu'avec plusieurs grandes métropoles et municipalités. Ce que je vais vous montrer est une analyse, ligne à ligne, du budget pour classer les actions de manière favorable ou défavorable, en fonction de leur impact sur le climat.

Sur le budget de fonctionnement, 35 % sont neutres, car peu émettrices, 5 % défavorables - carburants des flottes de véhicules, du chauffage des bâtiments au fioul ou au gaz, ou encore les repas? -, 42 % des dépenses de ce budget prévisionnel sont indéfinis au regard de leurs impacts sur le climat. Tout cela donne une idée du chemin à parcourir.

Sur le budget investissement, 35 % des dépenses sont favorables - végétalisation et transformation de l'éclairage vers la basse consommation - et 2 % sont même très favorables en termes de desimpermeabilisation. Enfin, 62 % de ces investissements sont considérés comme neutre

Les prochaines étapes de ce travail consisteront à affiner les études autour des dépenses indéfinies. Et dans les prochaines semaines, un Comité de pilotage sera créé, afin de suivre la démarche et permettre l'appropriation de ces outils et méthodes de comptabilité par les services eux-mêmes. Nous construirons ainsi la feuille de route qui permettra d'améliorer l'impact climat du budget. Enfin, une étape essentielle de sensibiliser les parties prenantes de notre collectivité à cette nouvelle démarche tant au travers des services internes de la Mairie qu'auprès de nous toutes et tous, usagers de ces services.

M. le Maire. - Merci, Monsieur CECCALDI. S'agissant d'un point d'information, aucun vote n'est requis. Des interventions?

M. MERY.- Au préalable des Conseils d'arrondissements, peut-on aussi faire des interventions de ce type sur différents sujets? Car je veux bien me prêter à l'exercice.

M. le Maire. - Soumettez-nous vos questions. Mais nous sommes en Conseil d'arrondissements, ce n'est pas «sujets divers et variés». Dans le cadre du budget de la Mairie, c'est une action de notre mairie d'arrondissements, et c'est à ce titre que nous avons eu une intervention de M. CECCALDI qui est en charge de ce point en tant qu'adjoint, dans le cadre de notre action municipale.

M. CECCALDI. - Même si cela ne fait pas partie d'une délibération, il s'agit de rendre compte de l'argent public que nous dépensons. C'est tout.

M. MARANDAT. - Monsieur nous explique que cela fait partie des actions publiques et de cette Mairie, très bien. Mais ce n'est pas la peine de faire de la propagande assez orientée et en sens unique sur ces sensibilités, on peut quand pour l'argent public garder une certaine neutralité et ne pas donner des informations qui ne sont pas des informations mais son des convictions.

M. CECCALDI. - Les faits ne sont pas des opinions, Les températures que je vous ai montrées sont des températures mesurées. Après, il faut se méfier des moyennes, et c'est d'ailleurs exactement le propos de cette carte : 5 degrés de différence de température mondiale, le changement des écosystèmes. C'est le GIEC qui le dit. La science est affaire de preuves scientifiques et de méthodologies.

M. le Maire. - Nous savons qu'il y a toujours des climatosceptiques, hélas. Mais nous n'allons pas nous étendre sur le sujet.

M. MERY.- Juste une remarque puisqu'on nous dit que c'est une manière de nous expliquer comment est utilisé notre argent public, je m'étais étonné mais c'est vrai que je ne l'avais pas fait lors du dernier conseil que dans le compte public 62 28 divers on était passés de 328 000 € à 377 000 € sur ce compte là, le compte divers c'est précisément un compte où l'on ne sais pas exactement.

M. le Maire. - Nous avons eu un débat sur le budget et c'était à ce moment-là qu'il aurait fallu poser la question. Nous n'allons pas y revenir. On essayait de vous expliquer pour quelles raisons nous mettions en place une comptabilité carbone et quels étaient les impératifs qui s'imposaient à nous, dans le cadre dans lequel nous sommes. Aujourd'hui, cette action de la Mairie, dans quelques années, toutes les mairies, toutes les collectivités auront des actions comparables. Nous sommes donc un peu en anticipation de ce qui se fait ailleurs, mais on ne va pas revenir sur le budget et sur ce qui a été évoqué la fois dernière.

M. MERY.- Il ne s'agit pas de faire débat. Comme vous nous expliquiez comment est utilisé l'argent public, je me demandais si c'était dans ce compte que l'argent public était utilisé, car j'étais assez étonné du montant élevé de ce compte divers.

M. le Maire. - Nous vous répondrons l'année prochaine. Nous reprenons le cours de la séance avec l'examen des rapports.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. le Maire. - Le rapport numéro un, le rapport numéro deux et le rapport numéro trois sont portés par M. MENCHON, adjoint en charge des plages et des équipements balnéaires. Ce sont des rapports qui concernent notre littoral, et plus particulièrement le parc balnéaire du Prado qui s'étend de la base nautique du Roucas-Blanc jusqu'à Vieille-Chapelle. C'est un territoire stratégique, évidemment pour notre secteur et bien sûr, pour l'ensemble de la Ville et même au-delà. C'est dire l'importance de ces trois rapports qui organisent et structurent l'avenir des plages, des espaces arrière du parc balnéaire jusqu'au 31 décembre 2026. Et c'est particulièrement important au moment où notre Ville se prépare à accueillir en 2023 les «events» des Jeux olympiques, et en 2024, les compétitions officielles de voile.

Pour mémoire, les plages et les arrière-plages ont été gagnées sur la mer, et font à ce titre partie du domaine public maritime. Cependant, et par convention, l'État en délègue la gestion à la ville de Marseille depuis plus de 30 ans. La convention initiale étant arrivée à échéance, il est nécessaire de la proroger, afin de faire émerger un nouveau projet d'aménagement et de développement de cet espace balnéaire. C'est l'objet du premier rapport qui prolonge pour trois ans cette concession. Cette période doit permettre aux parties prenantes, à l'État et à la ville de Marseille, de définir de nouvelles ambitions. Mais dès cette année, et pour se mettre en conformité avec la loi littorale, les constructions en dur seront démolies. Comme cela se passe sur l'ensemble des côtes françaises, elles seront remplacées par des constructions provisoires et démontables installées quelques mois dans l'année pendant la période estivale.

Les deux rapports suivants concernent le parc balnéaire : pour sa partie entre l'embouchure de l'Huveaune et Vieille-Chapelle, et comprenant en particulier l'Escale Borély.

- Le premier de ces deux rapports prolonge pour quatre mois la concession de gestion de l'État au profit de la Ville.

- Le deuxième prolonge pour quatre mois la convention de gestion entre la Ville et la Sogima pour l'exploitation commerciale de l'Escale Borély. Ce délai vise à donner à la Ville, d'une part, le temps de finaliser les discussions avec l'État pour une prolongation jusqu'en 2026, d'autre part, de réaliser une mise en concurrence pour la concession de gestion des activités commerciales de l'Escale Borély. Nous savons combien l'Escale Borély est un lieu important et symbolique pour les Marseillaises et les Marseillais, ainsi

que pour tous les visiteurs qui fréquentent ce littoral. Au-delà des restaurants, des bars et des commerces qui s'y trouvent, c'est un point de repère qui structure les activités balnéaires et la fréquentation du littoral sud. C'est pourquoi depuis plus d'un an, nous avons engagé avec les commerçants un travail pour installer l'Escale au cœur du quartier Bonneveine et en faire un lieu de centralité animé aussi bien l'été que l'hiver. Dans les années qui viennent, notre ambition est de créer un axe vivant et commerçant entre l'Escale Borély et la place Bonnefon, dont nous souhaitons qu'elle perde son caractère de rond-point routier. Notre littoral, celui du 8e arrondissement, est un atout pour le développement et l'attractivité économique de la Ville : chemin vers les calanques, quartier résidentiel, espace balnéaire ou de loisirs, ce secteur doit être réinventé, doit s'apaiser, pour que chacun puisse profiter au mieux des merveilles de la rade de Marseille.

Rapport n° 22-39061/001/DGAVTL

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA MER - Service Mer et Littoral - Parc Balnéaire
du Prado - Demande de prolongation du transfert de gestion sur
les espaces arrière des plages et de titre d'occupation
temporaire des plages et ouvrages de protection maritimes**

M. le Maire. - Des questions sur ce rapport ?

M. MARANDAT. - C'est une question, d'ailleurs, pour les trois premiers rapports : qu'est-ce que vous entendez exactement par démolition des espaces bâtis ? Vous parlez de l'Escale Borély : que va-t-elle devenir ? Vous allez la transférer ou pas ? Je n'ai pas très bien compris.

M. le Maire. - Ici, nous parlons de quatre établissements : la Cabane des amis, les Sablines, Mamabeach, et les Huttes marines.

M. MARANDAT. - Oui, d'accord. Mais l'Escale Borély, qui est un espace bâti justement, qui n'est pas temporaire, comme vous disiez que vous ne vouliez plus pas qu'il y ait des espaces bâtis ou permanents.

M. le Maire. - L'Escale Borély n'est pas concernée par cette démolition, c'est unique. Non, évidemment, l'Escale Borély n'est pas concernée par cette démolition, puisque c'est un des fleurons de ce qui marche bien à Marseille.

M. MARANDAT. - Ce serait bien de le préciser. Qu'est-ce que vous entendez par les espaces arrière du parc balnéaire? Présentement, même dans le futur : est-ce que, par exemple, l'hippodrome et le golf peuvent faire partie à plus ou moins long terme de ces espaces arrière?

M. le Maire. - Non, ce qu'on appelle les espaces arrière, vous avez la bande : les plages où il y a le sable, et ensuite, vous avez ce qu'on appelle l'espace arrière balnéaire qui va jusqu'à la route, avec une modification dans la convention qui intègre pour cette fois les parkings dans ces espaces arrière du parc balnéaire. Ils en étaient exclus, ils ont été réintégrés.

M. MARANDAT. - D'accord, mais si jamais vous reprenez cette lumineuse idée de transformer l'hippodrome en une plage qui deviendra de ce fait un espace arrière...

M. le Maire. - L'hippodrome n'est pas dans les espaces arrières et n'est pas l'objet de la présente délibération. Nous n'allons pas évoquer le devenir de l'hippodrome aujourd'hui dans le cadre de ces délibérations. Nous parlons de l'espace balnéaire et du parc balnéaire, ce qu'il y a entre la route et la mer.

D'autres interventions? Nous passons passer au vote.

Le rapport est adopté.

Rapport n° 22-39059/002 DGAVTL

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA MER - Service Mer et Littoral - Approbation de
la prolongation de concession de l'État au profit de la Ville
de Marseille pour l'aménagement et l'exploitation de la plage
artificielle du Prado.

Le rapport est adopté.

Rapport n° 22-39060/003 DGAVTL

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA MER - Service Mer et Littoral - Plage
artificielle du Prado - Approbation de l'avenant n° 3 portant
prolongation du sous-traité d'exploitation de plage conclu
avec la Sogima.

Le rapport est adopté.

Rapport 22-39008/004 DPP

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES PROJETS PARTENARIAUX - Subventions - Acomptes sur le budget 2023.

M. le Maire. - C'est moi-même qui porterai également ce rapport numéro quatre proposé par M. CANICAVE, adjoint en charge des finances et des moyens généraux. Ce rapport vise à autoriser le versement d'acomptes de subventions en anticipation du budget 2023. En effet, certains acteurs associatifs ou travaillant dans le champ de la solidarité ont besoin de sécuriser leur trésorerie en début d'année : c'est ce que permettront les acomptes votés aujourd'hui. Ils concernent, comme précisé dans le rapport, le CCAS, le GIP culturel Belle-De-mai, l'INSEAM (Institut national supérieur d'enseignement artistique de Marseille Méditerranée), diverses associations dans le domaine de la culture, des associations animant les accueils de loisirs sans hébergement, les accueils de jeunesse et des ludothèques, et des associations animant les centres sociaux et espaces de vie sociale, ainsi que la Caisse des écoles.

Des interventions sur ce rapport? Je n'en vois pas. Qui vote contre? Qui s'abstient?

Le rapport est adopté.

M. le Maire. - Pour poursuivre et rester dans le registre des trois premiers rapports, nous allons revenir sur le littoral et examiner maintenant le rapport numéro 12 pour un projet qui concerne les places Honnêteté et Muselier sur Prado plage qui sont immédiatement situées en face de la base nautique qui accueillera les Jeux olympiques. Et pour en parler, je demande à M. PERENCHIO de nous présenter ce rapport extrêmement important.

Rapport 22-39067/12/MPU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - MISSION PROJETS URBAINS - Aménagement de la place de l'Amiral Muselier et de la place de l'Honnêteté dans le 8e arrondissement - Approbation de l'avenant n° 4 à la convention de mandat avec la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (SOLEAM) - Approbation de l'augmentation de l'autorisation de programme.

M. PERENCHIO. - Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, il me revient de vous présenter en tant qu'adjoint de quartier un rapport qui émane de la Direction des missions des projets urbains

proposés par Mme PRIGENT, conseillère déléguée à l'amélioration des espaces publics, et par Mme CHABOCHE, adjointe en charge de l'urbanisme. Ce rapport vise à assurer de multiples réparations d'un équipement au cœur du quartier de la Plage, quartier emblématique de Marseille et de nos arrondissements. Il s'agit de l'espace des places Amiral Muselier et de l'Honnêteté qui a fait l'objet depuis 2008, de projets d'aménagement et de réflexion diverses.

Mais le poids des défauts et des contentieux successifs, conjugué au poids du budget déjà investi de 2 M€, a forcé à l'abandon de cet espace public. Notre volonté et la volonté de la municipalité sont de regarder devant nous et d'améliorer la situation. Ici, il s'agit de se prononcer, par ce rapport, pour la réfection globale de la place de l'Honnêteté, qui est la partie haute de cet espace, à hauteur de 762 000 € et dont l'opérateur engagé est la Soleam. Nous allons suivre de très près ces réparations qui sont très attendues, en particulier par les riverains et riveraines. Cela entreprend de reprendre entièrement le terrassement de cette place, pour résoudre les investissements dangereux que vous pouvez voir en image, afin que cet aménagement soit fiable et pérenne. L'engagement d'études de maîtrise d'œuvre est nécessaire dans ce contexte spécifique.

Dans un deuxième aspect, souvent oublié précédemment, il s'agit aussi de rendre à la nature cet espace intégralement bétonné.

en le désimperméabilisant et en le végétalisant. Cette deuxième réparation vise à créer un petit jardin sur la partie nord que vous pouvez aussi voir en image. Ce projet se fera par une concertation avec les habitantes et les habitants, ce qui est la continuité de notre méthode d'agir, et par ailleurs, nous leur donnons rendez-vous au printemps prochain.

Si nous nous plaçons à l'échelle du quartier, il est important de noter que nous sommes en plein cœur du périmètre des Jeux olympiques, car, comme l'a précisé M. le Maire, la nouvelle base nautique du Roucas-Blanc, ouverte sur la mer, donnera un nouvel attrait au quartier pendant et après les JO. Cela me permet de donner des nouvelles de notre projet d'apaisement de ce quartier. Ce projet que nous portons avance, en effet : nous avons travaillé avec la Métropole pour obtenir l'aménagement sécurisé de la promenade Pompidou qui est sur le point d'être finalisée dans sa première partie. Nous avons aussi réussi cette année à sanctuariser les trottoirs de la rue du commandant Rolland, afin de permettre une arrivée quotidienne plus sereine des élèves et de protéger les piétons. La réfection du parc Balnéaire, portée par ma collègue Mme MEILHAC et les services de secteur, est en cours et sera livrée l'année prochaine. De plus, en partenariat avec Unicil, nous veillons à l'installation de nouveaux commerçants dans les locaux vacants dont ils ont la charge, afin de rendre et de renforcer l'attractivité du tissu économique local.

À terme, nous espérons que l'ensemble de ces actions contribueront à l'amélioration du cadre de vie des habitants et de leur environnement. J'aurai l'occasion d'y revenir particulièrement en janvier, avec Monsieur le Maire, pour la présentation à la population de ces quartiers.

Je vous demande maintenant de bien vouloir vous prononcer sur cette autorisation de travaux qui a reçu un avis favorable de la commission. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire. - Merci, Monsieur PERENCHIO. Des questions ou des interventions sur ce rapport? Je n'en vois pas et c'est très bien que ce rapport permette d'avancer sur ce dossier qui est vraiment un dossier sensible au moment où les Jeux olympiques vont arriver à la base nautique et dans la rade de Marseille. Il est extrêmement important que ce quartier de près de 3000 habitants soit requalifié pour permettre de resplendir, tel qu'il avait été à sa construction il y a une trentaine d'années.

Qui vote contre? Qui s'abstient?

Le rapport est adopté.

Rapport 22-39032/005 DRH

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE TRANSFORMER NOS PRATIQUES -
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour de la
délibération sur les modalités de mise en œuvre et de
rémunération des astreintes et des permanences au sein des
services municipaux.**

M. BONNAFFOUS. - Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, je profite de la délibération que vous venez de porter Monsieur le Maire, pour faire naturellement écho au budget de la mairie de secteur que je vous ai présenté au dernier Conseil d'arrondissements. Je tiens juste à rappeler que vous pouvez retrouver l'intégralité de notre budget 2023 sur le site internet et la chaîne YouTube de notre mairie de secteur. Car au-delà de la structuration budgétaire, les priorités d'actions publiques de l'année prochaine sont également présentées. Nous répondons ainsi à nos engagements en matière de transparence et, justement, avec le rapport numéro cinq que je vous propose, porté par Mme FORTIN, adjointe en charge de nombreuses délégations et notamment de la transparence. Il est question ici des conséquences de notre volonté de faire évoluer nos missions de service public, pour adapter l'appareil municipal aux besoins des Marseillaises et

des Marseillais, comme nous le faisons depuis juillet 2020. Dans le cas présent, nous avons constaté que les dispositions d'astreintes, lors des projets de fin de semaine, ne permettaient pas aux familles qui en avaient besoin d'accéder aux démarches administratives nécessaires à l'établissement d'un acte de décès. Il nous a paru inconcevable d'ajouter à la peine des familles concernées, les tracasseries des démarches administratives, qu'il était possible de faire évoluer.

Dans ces conditions, la présente délibération a pour objet de définir les conditions dans lesquelles il sera possible de recourir à des astreintes ou à des permanences, ainsi que les modalités de leur organisation, la liste des emplois concernés ou encore le principe de la compensation ou de la rémunération de ces astreintes. Cela concernera les agents volontaires des mairies de secteur, ainsi que ceux du pôle des opérations funéraires situées à proximité du cimetière Saint-Pierre, où se dérouleront d'ailleurs ces opérations. Ce rapport a obtenu l'avis favorable de la commission.

M. le Maire. - Merci, Monsieur BONNAFFOUS. Des interventions sur ce rapport ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

Rapport 22-39005/006 DPP

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES PROJETS PARTENARIAUX - Examen des rapports annuels des délégués de service public - Exercice 2021.

M. BONNAFFOUS. - Ce rapport porté par M. CANICAVE, l'adjoint en charge des finances, des moyens généraux et des budgets participatifs, a pour objet de transmettre aux conseillers municipaux les rapports annuels des délégués de service public dans le respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales. Il est à noter que les contrats mentionnés dans cette délibération ont fait l'objet d'un examen de la commission consultative des services publics locaux lors des séances du 15 septembre, du 19 octobre, et du 24 novembre. Sont concernés le centre équestre Marseille Pastré et le complexe sportif René Magnac, dans le cadre des délégations de service public liées au sport, ainsi que les Maisons pour tous de Bonneveine et du Cours Julien.
Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire. - Merci, Monsieur BONNAFFOUS. Des interventions sur ce rapport?

Qui vote contre? Qui s'abstient?

Le rapport est adopté.

Rapport 22-38996/007/DF

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - BUDGET - Plafond des dépenses d'investissement des Mairies d'arrondissements pouvant être engagées et mandatées avant le vote du Budget primitif 2023.

M. BONNAFFOUS. - Toujours porté par M. CANICAVE, ce rapport prévoit les conditions dans lesquelles les mairies de secteurs devront engager des dépenses d'investissement sur la base de leur budget 2023, avant le vote du budget de la Mairie centrale qui devrait intervenir vers le 10 février. À ce sujet, je dois souligner le remarquable travail de M. CANICAVE et des services financiers.

Rappelons que le vote du budget se tenait au mois d'avril, soit plus d'un trimestre après le début de l'exercice budgétaire. L'engagement de respecter les principes de la comptabilité publique et donc, entre autres, de voter le budget, avant le début de son exécution, est en phase d'être tenu. La Mairie des 6e et 8e arrondissements, avec ce rapport numéro sept, se voit autorisée à engager et à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 62 591 € jusqu'à ce que le budget 2023 de la ville de Marseille soit exécutoire. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire. - Merci, Monsieur BONNAFFOUS. Des interventions sur ce rapport?

Qui vote contre? Qui s'abstient?

Le rapport est adopté.

RAPPORT 22-39014/008/DE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ÉDUCATION - SERVICE INSCRIPTION ET POPULATION SCOLAIRE - Modification du règlement des inscriptions scolaires de la Ville de Marseille.

Mme MASSON. - Bonsoir à toutes et tous, Monsieur le Maire, les élus, les habitants et les habitantes qui nous regardent.

Ce soir, j'ai l'honneur de vous présenter un rapport présenté par M. HUGUET, adjoint au maire de Marseille en

charge de l'éducation, des cantines scolaires, du soutien scolaire et des cités éducatives. Ce rapport est relatif à la modification du règlement des inscriptions scolaires de la ville de Marseille. Avant de rentrer dans les détails de ce rapport, et je vais y rentrer, car j'estime que quand on parle des petites Marseillaises et petits Marseillais, cela concerne tout le monde. Ce soir, c'est aussi l'occasion pour moi de mettre en avant de nombreuses réformes engagées par la municipalité en direction de ces enfants. Que ce soit sur l'organisation du personnel des écoles, sur le bâti scolaire, sur le périscolaire de la restauration, nous sommes en train de transformer en profondeur le fonctionnement des écoles marseillaises avec, pour seul objectif, d'améliorer le quotidien des membres de la communauté scolaire, et en premier lieu des enfants. Au niveau de la Mairie de secteur, nous veillons à jouer notre rôle de proximité par une présence accrue auprès de la communauté scolaire, en étant très présents dans les conseils d'école, par exemple. Nous renforçons aussi les ateliers proposés dans nos centres d'animation depuis 2021, et nous veillons à apaiser les abords des écoles. Pour cet aspect, nous avons demandé en 2020 à la Métropole, d'inscrire dans la programmation voirie un apaisement de deux écoles du 6e arrondissement – l'école Breteuil et l'école Guadeloupe – que nous avons obtenu cette année. Nous en remercions d'ailleurs nos partenaires institutionnels, mais nous resterons vigilants sur la qualité de l'exécution.

Dans le même registre, la Mairie centrale a annoncé un renforcement du dispositif «petits piétons» aux abords des écoles, ainsi qu'une brigade de lutte contre le stationnement anarchique aux abords des écoles. Tout cela, ce n'est qu'un début.

Je vais maintenant rentrer dans le détail du rapport. Il s'agit d'une modification du règlement des inscriptions scolaires de la ville de Marseille. Comme vous le savez sûrement, le Maire est compétent en matière de scolarisation des enfants habitant dans sa commune. Ainsi, à chaque rentrée, il dresse la liste de tous les enfants soumis à l'obligation scolaire. Afin d'améliorer le service aux familles et eu égard aux différentes situations exposées dans le cadre des demandes de dérogations, le présent rapport a pour objet de modifier certaines dispositions du règlement. Les modifications proposées, et c'est important, ont été élaborées en concertation avec les représentants de l'Éducation nationale de la ville de Marseille, et les représentants des parents d'élèves, afin d'assurer une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire communal pour l'ensemble des enfants et en garantissant le bon fonctionnement des écoles.

Ainsi, le règlement proposé précise les évolutions suivantes :

- Les rapprochements de fratrie sont directement intégrés à la procédure courante de préinscription scolaire. Si un enfant membre de la fratrie est déjà scolarisé dans une école, il est convenu que l'enfant devant être affecté le soit sur le même groupe scolaire, en fonction des places disponibles et selon le règlement.

- Un nouveau motif intitulé «rapprochement familial et garde alternée» est créé. Il vise à prendre en compte toute situation familiale pouvant justifier de regrouper sur une école ou un groupe scolaire les enfants en âge d'être scolarisés et qui appartiennent à la même cellule familiale : soit membre d'une même famille vivant sous le même toit, soit membre d'une même fratrie qui réside dans un foyer différent.

- La création du motif intitulé «autre» permettant aux responsables légaux de pouvoir présenter toute situation pouvant justifier une demande de dérogation au périmètre scolaire. Le motif pourra, à titre d'exemple, concerner des familles monoparentales, des familles dont les responsables légaux occupent des emplois spécifiques nécessitant une organisation particulière dans le cadre de la scolarisation de leurs enfants.

- Enfin, les demandes de dérogation hors commune entrant sur le territoire marseillais pour la prochaine rentrée sont intégrées dans le processus commun de commission de dérogation. Ainsi, la nouvelle hiérarchisation des motifs de dérogation est donc la suivante : premièrement, prise en charge médicale des situations de handicap pour les personnes vivant dans le même foyer; deuxièmement, rapprochement familial et gardes alternées; troisièmement, continuité de cursus scolaire de l'enfant; quatrièmement, «autre».

Pour la prochaine rentrée scolaire, le démarrage de la campagne des préinscriptions et des dérogations scolaires débutera au cours du premier trimestre de l'année civile. Toutes les informations sont sur le site de la ville de Marseille.

M. le Maire. - Merci, Madame MASSON. Des interventions sur ce rapport?

M. MARANDAT. - Oui, pour vous dire que je soutiens ce rapport, que nous sommes tout à fait favorables à ce qui peut alléger la psychorigidité des périmètres scolaires, tout ce qui peut être fait pour les enfants et pour les familles, en dehors des familles qui ont été aidées jusqu'à présent.

M. le Maire. - D'autres interventions? Nous allons passer au vote.

Qui vote contre? Qui s'abstient?

Le rapport est adopté.

Rapport 22-39056/009/MPU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - MISSION PROJETS URBAINS - Aide au ravalement de façades - Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des ravalements de façades - Financement.

Mme MEILHAC. - Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Ce rapport est présenté sur proposition de Madame PRIGENT Conseillère déléguée à la valorisation du patrimoine, l'amélioration des espaces publics et à la place de l'eau dans la ville. C'est un rapport ordinaire sur les ravalements de façades sur injonction de la ville de Marseille.

Pour les personnes qui, peut-être, n'ont jamais entendu parler de ce programme, rapidement, je rappelle qu'il s'agit d'un programme d'aide au ravalement de façades privées, programme qui accompagne la requalification progressive du centre-ville de Marseille depuis 2016 et qui est financé par la Ville pour 20 % et par le Département pour 80 % de subventions. Il concerne dans notre secteur, essentiellement un morceau du 6e arrondissement autour du quartier Notre-Dame-du-Mont, Lodi et notamment les petites rues Chabanon, Bel Air, etc. Aujourd'hui, nous avons un seul dossier qui va recevoir une subvention de 10 548,86 €, rue d'Italie, dans le 6e arrondissement. Et ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire. - Merci, Madame MEILHAC. Des questions? Non.

Qui vote contre? Qui s'abstient?

Le rapport est adopté.

Rapport 22-39040/10/DS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Approbation d'une convention d'occupation temporaire pour la mise à disposition d'une partie du domaine public située sur le complexe sportif Jean Bouin en faveur de l'association Stade Marseillais Université Club.

M. VINCENT. - Bonjour. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, j'aimerais avoir une pensée pour Mme Michèle PETROFF qui était sur notre liste et qui nous a malheureusement quittée il y a 2 jours.

J'aimerais vous parler des animations «Sportez vous bien» que la mairie du 6/8 met en place. Nous proposons des initiations de pick ball, marche nordique, yoga, Krav Maga. Avec pas loin de 25 activités chaque semaine, dans 12 lieux du secteur, les créneaux vont de 9 heures à 19 heures dont une grande partie est proposée par les agents de la mairie. J'aimerais encore une fois remercier ce soir leur professionnalisme et leur engagement de chaque jour. Nous avons en moyenne 12 usagers inscrits par créneau, c'est un taux de remplissage de 75 % pour un total de 8100 Marseillais et Marseillaises, qui sont présents toute l'année et 10 800 personnes inscrites chaque année. Ils viennent découvrir une nouvelle aventure sportive et vont s'inscrire dans les associations et clubs pour continuer leur pratique. C'est un engagement fort de la politique sportive de notre Mairie pour offrir au plus grand nombre un service public de qualité. Dans ce but, nous allons, dès 2023, mettre en place le sport quotidien, des initiations pour les plus jeunes durant les temps périscolaires et hors scolaires. Vous retrouverez toutes ces informations sur le site de la Mairie.

Je passe maintenant au rapport numéro 10 porté par M. JIBRAYEL, adjoint aux sports, et M. MERY, conseiller municipal en charge de la stratégie patrimoniale, à la valorisation et la protection du patrimoine municipal et aux édifices culturels, et grand ami du 6/8, pour l'approbation d'une convention d'occupation d'une partie du complexe de Jean Bouin notamment pour des cours de tennis, des locaux administratifs et de stockage, un club House, un terrain de boule, en faveur de l'association Stade Marseillais Université Club. À la suite de l'analyse du dossier, la ville de Marseille a pu apprécier le projet du SMUC consistant à développer, à travers le sport des projets éducatifs, sociaux, de sport santé, innovants et respectueux de l'environnement. Le SMUC s'engage, par ailleurs, sur un programme d'investissement de 1223000 € pour rénover et améliorer les structures du complexe.

S'agissant du critère du montant de leur dépense, le candidat propose un versement d'une redevance fixe et d'un pourcentage du chiffre d'affaires. La redevance totale proposée s'élève à un montant de 1319 383 € à ajouter aux travaux cités. Cette convention est pour une durée de 10 ans. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire. - Merci Monsieur VINCENT. D'autres interventions sur ce dossier? Pas d'intervention.

Qui vote contre? Qui s'abstient?

Le rapport est adopté.

Rapport 22-38614/11/DAS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 3e répartition 2022.

Mme d'AGOSTINO. - Bonjour à toutes et tous, Monsieur le Maire, chers élus de la mairie du 6/8, chères habitantes et chers habitants qui nous regardez, il y a des moments forts pour se retrouver, se reconnaître, faire ensemble au service de l'intérêt général. La Journée internationale du bénévolat, le 5 décembre en est un. La reconnaître, valoriser l'engagement bénévole associatif, c'est promouvoir la citoyenneté, la démocratie, valoriser celles et ceux qui agissent pour autrui, renforcent les liens sociaux, animent nos territoires. Compte tenu que la majorité de la mairie du 6/8 a ainsi mis à l'honneur les mosaïques d'implication individuelle le 5 décembre dernier, en partenariat avec le Comité départemental des Bouches-du-Rhône, de la Fédération française des médailles de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, nous avons aussi mis à l'honneur des femmes et des hommes qui interviennent dans les centres municipaux d'animation, sur les registres de l'action sociale, les loisirs, les cultures, des activités artistiques, du sport et du bien-être. Nous avons ainsi souhaité que ce soit ces femmes et ces hommes, qui, cette fois-ci, reçoivent notre reconnaissance collective et soient médaillés (*Mme d'AGOSTINO énonce les noms*). José, Michel, tous les bénévoles de l'association Un Sourire pour les anges qui ont organisé hier soir un repas pour les démunis et les sans-abris au Centre municipal Levy, loin des grands discours, mais dans l'action de proximité au quotidien.

Monsieur le Maire nous l'a rappelé, Noël doit être festif et solidaire pour toutes et tous, sans distinction, et notamment de conditions socioéconomiques. Nos/vos centres d'animations sont des lieux de retrouvailles dans nos quartiers, de partage, de chaleur, de convivialité : fêtes et repas pour les aînés, pour les sans-abris, les démunis, collectes solidaires. Et c'est grâce à l'implication du service d'animation et des équipes de chacun des centres que nous rendons ce moment possible. Je tiens à rappeler également que vos/nos centres d'animation continuent à diversifier leur offre en direction des aînés, des adultes et des plus jeunes. Dès janvier, vous trouverez un planning d'activité mis à jour et encore plus diversifié. Vous pouvez consulter le tout sur le site internet. Je vous remercie.

Et non sans lien avec ce que je viens de vous dire, le rapport numéro 11. L'objet de ce rapport est d'autoriser l'attribution de subventions d'équipement à diverses

associations - 3e répartition 2022. Il nous est proposé par M. HEDDADI. Dans le cadre de sa politique sociale, la ville de Marseille soutient la réalisation des projets de travaux et d'acquisition de matériels du tissu associatif. Est donc soumise à votre approbation, une troisième répartition des crédits 2022 d'un montant de 58880 €. Deux associations sont concernées dans le 6/8 :

- l'Association Diaconale protestante Marhaban dans le 6e arrondissement, pour l'achat de tentes chauffantes, machines à laver et à coudre, portants à vêtements, pour un montant de 5000 €. Il s'agit ici de renforcer les équipements existants dans leurs ateliers et vestiaire social, et permettre la désinsectisation des punaises de lit.

- l'association Maavar et son restaurant social Noga dans le 6e arrondissement, qui a pour objectif de proposer une aide alimentaire aux personnes en situation de grande précarité, d'exclusion ou de marginalisation. L'attribution d'une subvention de 5000 € est destinée à la réalisation de travaux pour la réfection des plafonds et peintures de l'enceinte du restaurant social Noga.

Par ailleurs, sont également soumises à votre approbation, les conventions de subventionnement attribuées à l'association La Cravate solidaire Marseille, toujours dans le 6e arrondissement, pour la rénovation de leur local pour un montant de 1000 € et des achats de matériel pour un montant de 4000 €. Pour rappel, la Cravate solidaire a pour objectif la lutte contre la discrimination à l'embauche et, notamment à la façon de s'habiller et à l'apparence physique. Cette association favorise l'accès à l'emploi pour les personnes éloignées du marché de l'emploi par des ateliers qui servent de préparation aux entretiens d'embauche, mais aussi par des actions qui comprennent et mènent à s'investir correctement.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire. - Merci, Madame d'AGOSTINO. Une intervention sur ce dossier? Pas d'intervention.

Qui vote contre? Qui s'abstient?

Le rapport est adopté.

Rapport 22-39062/13/DFI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - SERVICE ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention d'intervention foncière du 2 mars 2017 sur le périmètre de «Grand Centre-Ville» en phase anticipation-

impulsion, à passer entre la Métropole Aix-Marseille Provence, la Ville de Marseille et l'EPF PACA.

Mme MICHAUD. - Chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport nous est proposé de manière conjointe par Madame CHABOCHE, adjointe en charge de l'urbanisme et du développement harmonieux de la ville, M. AMICO, adjoint en charge de la politique du logement et de la lutte contre l'habitat indigne, et Mme GHALI, maire adjointe en charge notamment des projets structurants pour l'égalité des territoires et des relations avec l'Agence nationale du renouvellement urbain. Il s'agit d'approuver un troisième avenant à la convention d'intervention foncière sur le périmètre «grand centre-ville» en phase anticipation-impulsion - une convention a été signée en mars 2017. Cette Convention engage trois partenaires : la Métropole, la ville de Marseille et l'Établissement Public Foncier PACA. Elle vise en particulier à préparer les opérations de renouvellement urbain indispensables à la recomposition et à la requalification d'un parc de logements dignes de ce nom. Le montant conventionnel est de 30 M€ dont un peu plus de 16 M€ ont été engagés à ce jour. Pour rappel, l'EPF PACA est un EPIC, c'est-à-dire un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial. Il est doté de ressources financières propres relevant d'un programme pluriannuel d'interventions d'une durée de cinq ans, 2021-2025, pour le programme en cours. Ces fonds permettent à l'EPF PACA d'acheter du foncier bâti ou non, de le conserver le temps nécessaire à la préparation des projets menés par les collectivités, avant de le revendre, lorsque ces projets sont prêts à être réalisés. Pendant la phase d'anticipation, l'équipe de l'EPF PACA constitue la réserve foncière nécessaire par acquisition amiable, par préemption ou par expropriation pour cause d'utilité publique. Suit la phase d'impulsion, il s'agit cette fois pour l'EPF PACA de préparer la phase opérationnelle des projets en menant des études sur leur périmètre, sur les différents scénarios d'aménagement et de programme, et l'évaluation des conditions essentielles de faisabilité.

Dans le cadre de la convention qui nous occupe, l'action de l'EPF PACA s'organise, d'une part, autour des îlots prioritaires initialement retenus dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain «grand centre-ville» de Marseille, qui s'étend du 1er au 7e arrondissement. L'opération a été concédée par la Ville, puis par la Métropole en 2016 à la Soleam, la société locale d'équipement et d'aménagement de l'aire métropolitaine. Cette opération prévoit la production de 1400 logements en accession, accession aidée, locative adaptée et locatif social.

Elle s'organise, d'autre part, autour des quatre îlots déjà inscrits au projet partenarial d'aménagement du centre-ville, lancé à la suite des effondrements de la rue

d'Aubagne : Noailles ventre, Noailles - Delacroix, Clovis Hugues - Belle de Mai, Hoche - Versailles, quartier fortement touché par les problématiques d'indignes.

Enfin, autour d'opportunités d'acquisitions diffuses qui vont contribuer aux objectifs de production de logements, de locaux d'activité et d'équipements.

Les interventions de l'EPF PACA impliquent évidemment le relogement dans les meilleures conditions des occupants des logements concernés par les opérations de réhabilitation ou de destruction, démolition. La mise en œuvre d'une charte du relogement unique pour l'ensemble des ménages sur le territoire de Marseille en définira strictement les modalités et c'est extrêmement important. Le troisième avenant complète déjà sur ce point la convention initiale et ces deux premiers avenants. Il précise la répartition des missions de chacun des partenaires, donc la Ville, la Métropole et l'EPF PACA. Il précise aussi le relogement provisoire des ménages à leur relogement définitif ou à la réintégration de leur logement après travaux.

Par ailleurs, la convention initiale arrivant à échéance le 31 décembre 2022, le troisième avenant en prolonge la durée jusqu'au 31 décembre 2024. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire. - Merci, Mme MICHAUD. Une intervention sur ce sujet? Je n'en vois pas.

Qui vote contre? Qui s'abstient?

Le rapport est adopté.

Rapport 22-39051/14/DDEE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SERVICE ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - Extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité phase 2 - instauration d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial au sein dudit périmètre.

M. EL RHARBAYE. - Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, sur proposition de Mme l'adjointe en charge du commerce, de l'artisanat et de noyaux villageois, Mme BERNARDI, je suis très heureux de vous présenter ce rapport sur l'extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité dans sa phase deux. En effet, la première phase de l'extension du périmètre de sauvegarde sur le 1er, 3e, 11e et 15e arrondissements est opérationnelle depuis le Conseil municipal du 29 juin 2022. Ainsi, la ville

de Marseille souhaite désormais déployer la phase deux de l'extension de ce périmètre sur toute la Ville. Notre secteur est concerné par cette délibération.

Pour rappel, cette mesure permet de poser un dialogue entre les vendeurs et les acquéreurs, sachant que dans la majorité des cas, des transactions s'opposent sans aucun problème et leur intervention se résume au rappel des réglementations d'urbanisme ou autres. La liberté d'entreprendre reste bien évidemment la règle prioritaire et le dispositif de préemption ne doit être activé que dans l'intérêt général et dans l'objectif exclusif de préserver la diversité du tissu commercial de la Ville et de ses noyaux villageois, ô combien importants. Il est donc proposé d'approuver l'instauration, à l'intérieur de ce périmètre, d'un mode de préemption sur les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce, de baux commerciaux, et de terrains portant ou destinés à porter les commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1000 m².

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission, je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire. - Merci Monsieur EL RHARBAYE. Une intervention sur ce sujet? Je n'en vois pas.

Qui vote contre? Qui s'abstient?

Le rapport est adopté.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire. - Nous avons épuisé l'ordre du jour de ce Conseil d'arrondissements.

Néanmoins, à l'initiative du CICA du 8e arrondissement, nous avons une question qui va être posée par Mme LA ROCCA, membre au titre de son CIQ du CICA du 8e arrondissement.

Mme LA ROCCA. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, conformément à l'article 7 du règlement intérieur des CICA du 8e et suivant les dispositions de l'article 2511-24, notre CIQ Bonneveine Vieille-Chapelle, membre de CICA, souhaiterait poser une question portant sur la création à Marseille d'une véritable police de terrain pour le prochain Conseil d'arrondissements de décembre, et vous adresse donc, dans les délais demandés, le détail et la motivation de la question ci-dessous avec notre proposition.

Avant tout, nous tenons à remercier les effectifs des polices municipales et nationales pour leur engagement au service de notre sécurité, malgré des moyens qui ne sont pas suffisants pour la 2e ville de France. En effet, des problèmes

de sécurité et de tranquillité publique sont toujours à déplorer dans nos quartiers, les forces de police, comme les magistrats, n'ayant pas toujours les moyens de traiter toutes les infractions liées aux dégradations et incivilités sur l'espace public. Cette insuffisance de traitement des infractions renforce le sentiment d'impunité chez les contrevenants et on en arrive ainsi au premier fléau de notre société : l'incivisme, avec la généralisation et la banalisation de nombreux comportements qui portent atteinte aux règles relatives à la vie en collectivité et au partage de l'espace public.

Un exemple, si besoin était : la fermeture du portail du bowl, sur l'avenue Pierre-Mendès-France, a dû être assurée cet été par un gardiennage, cela accompagné de vandalisme quasi immédiat de la barrière mise en place par M. le Maire de secteur. À la suite de notre alerte au printemps, nous signalons que l'accès au parc Balnéaire étant ouvert, de nombreux véhicules en avaient profité pour stationner. Ce gardiennage prenant fin grand le 31 août, nous avons donc immédiatement à nouveau alerté M. le Maire pour lui demander de mettre en place une sécurisation pérenne de cette barrière, car au-delà de cet incivisme manifeste, l'accès non sécurisé au site balnéaire représente un réel danger, un acte terroriste avec utilisation d'une voiture piégée s'étant déjà produite dans notre ville. À ce jour, la situation n'a pas évolué, la barrière est toujours ouverte. Même si l'été sur notre littoral a été cette année un peu plus apaisé que l'année dernière, des rodéos urbains, des agressions, des vols, des nuisances sonores, sans même parler du pourrissement de nos plages et calanques, ont encore été à déplorer. Depuis mai maintenant, un squat à la rue Musso, et depuis le 6 octobre, un second squat s'est installé en haut du boulevard Jourdan-Barry, qui entraîne lui aussi de nombreuses nuisances pour les riverains.

La présence anarchique sur les trottoirs de trottinettes rend aussi difficile, pour ne pas dire impossible, la circulation des personnes à mobilité réduite et constitue un obstacle pour les personnes non voyantes. Cela reste un problème à ce jour, malgré les efforts faits avec la création, notamment, de zones de stationnement qui ne sont pas encore bien respectées par les usagers.

Le nouveau dispositif de sécurisation du littoral sud mis en place cet été par Mme la Préfète de police, en concertation avec le maire de Marseille, a certainement contribué à améliorer la situation pour la période estivale avec une sécurisation renforcée de par la présence visible et dissuasive de trois équipages en tenue, dont neuf policiers armés et équipés pour les interventions de flagrant délit pour le secteur de notre CIQ. Nous saluons le renfort des policiers municipaux annoncé, mais nous ne savons pas à quelle date ils

seront réellement sur le terrain et nous vous remercions de nous le préciser.

Nous souhaitons également savoir quels étaient les effectifs de police municipale à fin 2020, fin 2021 et fin 2022. En outre, nous ne pouvons que regretter qu'ils soient principalement et très majoritairement déployés dans les quartiers nord, car, malheureusement, nos quartiers sud ne sont pas épargnés par la délinquance et de nombreux cambriolages, dégradations et incivilités diverses et variées qui sont récurrentes. On ne répare pas une fracture par une autre.

Notre CIQ souhaite donc la création dans nos quartiers d'une police de sécurité au quotidien qui permettrait, avec une présence humaine visible et dissuasive – pas seulement des policiers qui passent en voiture, mais des policiers qui sont sur le terrain dans les quartiers – de prévenir les infractions et les atteintes aux biens et aux personnes, et d'améliorer la vie de la population et sa sécurité. Le sentiment d'insécurité est toujours partagé par de nombreux habitants. Le maire de Marseille pourrait, par exemple, déléguer à chaque maire de secteur le soin de choisir le positionnement chaque jour de la semaine sur les deux arrondissements dont il a la charge, les deux équipages de police municipale.

Les CIQ suivants, la Fédération des CIQ du 8e, le CIQ de Callelongue Marseilleveyre, le CIQ de Pointe rouge, le CIQ de Saint Ménard, le CIQ de la Madrague de Montredon, le CIQ Rouet-Prado-Cantini, soutiennent notre demande et souhaitent être associés à cette question. Je vous remercie.

M. le Maire. - Merci, Madame LA ROCCA. Y a-t-il des interventions ?

Mme PILA. - Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, vous tous qui nous regardez sans forcément nous voir, puisque nous sommes derrière le poteau, Madame la Présidente, permettez-moi de vous remercier. Vous nous interpellez sur une problématique du quotidien : la sécurité. Vous faites un focus particulier sur le quartier de Bonneveine. Vous êtes la présidente du CIQ, c'est bien normal, on connaît votre attachement et votre investissement.

Vous nous interpellez sur la sécurité, sur les incivilités. Vous auriez également pu mentionner, pour le squat de la rue Musso, la vente illégale de chiots et la maltraitance animale qui est un délit. Vous vous faites l'écho de la Fédération des CIQ du 8e arrondissement, vous citez les CIQ qui s'associent à votre demande, preuves, s'il en est, que la question de la sécurité nous touche tous et dans tous nos quartiers.

Monsieur le maire, à plusieurs reprises au Conseil municipal, j'ai posé la question à l'adjoint à la tranquillité publique et à la sécurité : combien de policiers municipaux dans notre ville? Je n'ai jamais eu de réponse, comme si le chiffre dérangeait. Serait-il moins important qu'en 2020? Tout le laisse à penser. L'adjoint compétent m'a même dit en guise de réponse que le chiffre bougeait tous les jours et votre équipe parle de recrutement permanent. Comment croire que les effectifs oscillent tellement que vous êtes incapable d'en fournir le chiffre à une date donnée? Donc, combien de policiers municipaux y a-t-il aujourd'hui et combien de policiers municipaux y aura-t-il demain?

Il vous aura fallu plus de deux ans pour lancer une campagne de recrutement de policiers municipaux, deux ans. Deux ans pour comprendre la réalité du terrain et une situation qui s'aggrave chaque jour et qui fait fuir de nombreux Marseillais. Les missions des policiers municipaux également : quelles sont-elles aujourd'hui? Quelles sont les missions précises des policiers municipaux? Nul ne le sait. Et pourtant, la réponse à cette question nous intéresse et nous intéresse tous : quelle est la mission, quelles sont les missions de ces hommes et ces femmes pleinement investis? Est-ce que leurs missions seront orientées vers l'intervention? Vers la lutte contre l'incivilité? Vers la délinquance? On ne le sait pas.

Madame la Présidente, je vous aperçois à peine, permettez-moi de vous remercier d'avoir posé cette question. Peut-être que par votre intermédiaire, les élus de notre groupe auront les réponses aux questions qu'ils se posent depuis plus de deux ans. On sait bien que la question de la sécurité est peut-être certainement même un sujet de discorde dans la majorité du Printemps Marseillais. On se souvient de votes contradictoires et de prises de positions différentes sur le sujet de la vidéosurveillance, mais nous estimons que les Marseillaises et les Marseillais méritent la première des libertés : la sécurité. Monsieur le Maire, vous et votre équipe, vous la leur devez.

M. le Maire. - Merci, Madame PILA.

Une autre intervention?

M. MARANDAT. - Oui, je répondrais aussi à cette interpellation du CIQ. Il est vrai que le problème de la sécurité sur nos plages, dans tout ce quartier, ne fait qu'augmenter année après année, et ces problèmes, nous en parlons déjà depuis très longtemps, car ce n'est pas nouveau et ça ne date pas d'il y a deux ans. Bien avant, ces problèmes avaient été évoqués et les réponses ne sont jamais arrivées. Et c'est la continuité qui est de mise, quant à la qualification de ces problèmes où nous essayons toujours de

demander plus de moyens, plus d'effectifs, mais sans réellement analyser les causes ou en ne voulant pas voir les causes. Vous savez que l'été en particulier, nos plages sont prises d'assaut par tout ce qu'on peut appeler la diversité avec leur coutumes, les barbecues, les Tam Tam et toutes cette population qui est vraiment un problème de plus en plus prégnant, et malheureusement, il ne fait que s'aggraver et ne fera que s'aggraver.

En plus, si le projet auquel je suis très attaché - j'en parle encore une fois - de démolition de l'hippodrome, qui reste dans ce quartier un endroit un peu préservé et de tranquillité, et où cette idée lumineuse reprise par les Républicains sur les Socialistes - les Républicains sont toujours la remorque des idées de gauche sur beaucoup de domaines - et l'idée de transformer cet espace balnéaire qui était déjà le lieu d'une activité et d'une population très nombreuse, et d'agrandir encore cette plage en prenant les terrains sur l'hippodrome pour rejoindre le parc Borély, le monde qui va arriver et la fréquentation qu'il va y avoir dans les prochaines années si ce projet se fait, va encore augmenter l'insécurité, les problèmes d'insécurité. Je demande au CIQ d'être très vigilant sur ces problèmes et d'intervenir pour essayer de faire en sorte que cette extension des problèmes ne soit pas justement au détriment des habitants de ce si beau quartier.

M. le Maire. - Monsieur Marandat, nous avons bien compris que votre préoccupation est celle de l'hippodrome, mais aujourd'hui, nous parlons de sécurité.

En tout cas, toutes les Marseillaises et tous les Marseillais ont droit à aller sur les plages, d'où qu'ils viennent, à partir du moment où ils sont marseillais, et puis même s'ils viennent d'ailleurs, il n'y a pas de souci.

M. MORAINÉ. - Monsieur le Maire, je vous remercie. Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais comme il m'a fallu attendre 52 ans pour être qualifié d'homme de gauche, je ne voudrais pas rater cette occasion. Le sujet est celui de l'insécurité et il a été abordé par Mme la Présidente du comité de quartier de Bonneveine, par Mme la Présidente de notre groupe, et je n'y reviendrai pas.

Simplement pour répondre à M. MARANDAT, les Républicains et moi n'avons pas été la remorque des Socialistes. Les Socialistes ont parfois de bonnes idées et on peut reprendre les idées, je ne suis pas de ceux qui estiment que la politique se fait dans des camps retranchés qui sont votre spécialité, puisque vous, vous adorez le fascisme. Vous l'avez même dit publiquement.

Bon simplement, sur cette affaire de l'Hippodrome Borély, nous avons développé l'idée - à la remorque de personne, et moi le premier - qu'il était dommage, compte tenu

de l'ensemble des problématiques qui ont été évoquées tout à l'heure, et notamment climatiques, et que connaît notre ville et plus largement notre société aujourd'hui, qu'un espace aussi formidable en cœur de ville et au bord des plages ne servent qu'à quelques-uns que quelques fois par an. Voilà, je confirme que c'est notre position, que c'est ma position, et que je continuerai à la soutenir. Alors après : que faut-il en faire? Faut-il étendre le parc Borély? Faut-il envisager des souterrains? Des passerelles qui permettent au contraire d'étendre les plages? Je n'en sais rien, toutes les idées sont possibles, et même les idées farfelues permettent souvent d'avancer. Mais en tout cas, le raisonnement qui consiste à dire que cet espace formidable, naturel, préservé, en cœur de ville, doit bénéficier au plus grand nombre, alors qu'il ne sert qu'à quelques-uns, sans que cela préjudicie à la filière hippique, car nous avons deux hippodromes dans cette ville, sans être à la remorque de personne, je le confirme et je l'assume.

M. le Maire. - Merci, Monsieur MORAINÉ. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet de l'hippodrome, car effectivement, c'est un sujet important et majeur pour notre secteur. Aujourd'hui, nous parlions de sécurité et nous allons répondre. M. MENETRIER va répondre à Mme la Présidente sur le sujet de la sécurité et nous reviendrons ultérieurement sur l'hippodrome Borély, mais ce n'est pas le sujet de cette question.

M. MENETRIER. - Merci. Chaque citoyenne et concitoyen, Monsieur le Maire, chers élus, bonsoir et merci pour votre présence physique ou derrière les écrans.

Tout d'abord, je tiens à remercier Mme LA ROCCA pour son travail à la tête du CIQ de Bonneveine, et puis pour avoir réveillé tout le monde de toute l'opposition dans son ensemble par son intervention. Je la remercie aussi pour sa participation au sein du Comité d'initiative et de consultation du 8e arrondissement, le CICA, qui permet aujourd'hui de faire remonter cette interpellation portée par plusieurs CIQ, sous l'œil de Pierre LEMERY et aussi par la Fédération des CIQ du 8e présidée par Guy BAROTTO.

Qu'est-ce qu'un CICA? Une instance autonome de démocratie participative, en relation avec les élus, qui permet aux associations de prendre part à la vie municipale, prévue par la loi de décentralisation de 1982, et finalement mise en place par la nouvelle mandature du Printemps Marseillais, et dans le 6/8, par un jeune collègue, Pierre CECCALDI, qui n'était même pas né à l'époque et qui, aujourd'hui, est délégué, peut-être à sa grande surprise, à la citoyenneté, à la démocratie et à la décarbonation. Après

cette naissance repoussée pendant 40 années, souhaitons longue vie au CICA.

Venons-en aux questions posées par Mme LA ROCCA, questions que je résumerai ainsi sous son contrôle :

- Quels sont les effectifs de police municipale depuis 2020 ?

- Quand et comment vont être déployés les renforts prévus 2023 ?

- Enfin, est-il possible d'adjoindre deux équipages de police municipale par secteur et notamment dans le 8e arrondissement ?

Je laisserai de côté le portail sécurisé d'accès sud au parc Balnéaire du Prado, en face du bowl, qui après de nombreuses années de problèmes sans noms, vient enfin de connaître un heureux dénouement sous la houlette de notre élu à la mairie, Hervé MENCHON, et grâce à la vigilance de toutes et tous, y compris du CIQ de Bonneveine.

Sur la police municipale et ses effectifs, je me réjouis par avance d'éclairer tout le monde sur ce point. Nous souhaitons avoir les chiffres, j'ai donc été les chercher sur le site du ministère de l'Intérieur, tout simplement. Effectivement, comme ils sont un peu mouvants, tous les ans, le ministère de l'Intérieur collecte ces chiffres et les publie. Ce sont donc des chiffres publics que tout le monde peut aller voir. J'avais préparé un petit tableau comparatif concernant les villes de Marseille, Aix-en-Provence et Nice, afin de mettre en perspective ces chiffres. Je laisse à chacun le soin de les vérifier, vous avez le lien qui sera affiché sur la deuxième page à l'écran. Enfin, vous tapez : « chiffres police municipale France », et puis vous avez tout le monde, depuis l'Ain jusqu'à La Réunion, je crois, toute la France. Nous pouvons voir que 2020 et 2021 ont été des années difficiles pour notre recrutement, mais dans une moyenne régionale cohérente. Je pense que le Covid et ses conséquences n'y sont pas pour rien, à moins que l'arrivée du Printemps Marseillais à la tête de la ville de Marseille ait fait reculer certains de nos agents, mais comme ce recul est observé aussi pour Aix en 2020 de façon conséquente, pour Nice en 2021 de façon encore plus conséquente, je crois plutôt qu'il s'agit de quelque chose de plus général.

423 policiers en 2017, voilà le chiffre de M. DARMANIN et ses services, 428 en 2021, 450 en 2022 – le chiffre n'est pas encore arrêté – et bientôt 60 de plus début 2023, pour dépasser le chiffre de 500 policiers et porter enfin au double les effectifs de 2020, soit près de 800 policiers municipaux en 2026. C'était l'engagement du Printemps Marseillais. Mais, car il y a toujours un mais, dans la réalité, cela prend beaucoup de temps avec un résultat qui n'est pas garanti, dans tous les cas pas à 100 %, et je m'en explique : il faut 18 mois entre la prise de décision de recrutement et le

déploiement sur la voie publique. Dès sa prise de fonction, Yannick OHANESSIAN a lancé un premier recrutement auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale qui a mandaté ensuite le Centre de formation.

Le concours d'abord, la formation ensuite, le terrain enfin. 60 policiers de plus au début du printemps 2023. Ces 60 policiers pourront exercer comme n'importe lequel de nos fonctionnaires territoriaux sur l'ensemble de nos territoires, à nous de leur faire préférer Marseille. Je sais qu'un suivi spécifique et inédit des candidats a été mis en place, et qui, je l'espère, devrait porter tous ses fruits. De la même façon, chaque semaine, un jury examine la candidature des postulants déjà formés immédiatement employables : policiers municipaux, nationaux ou bien gendarmes. Vient ensuite la question de leur déploiement : de la même façon que le déploiement de trois nouveaux équipages en tenue, en concertation entre M. OHANESSIAN et Mme la Préfète, pour tenir compte d'une situation spécifique à notre secteur concernant la période estivale. Un effort particulier a été porté sur le secteur littoral. De la même façon, vous apprécierez que notre police municipale, dirigée par Mme D'AURIA, sous la responsabilité de Yannick OHANESSIAN, soit plus à même de juger des situations spécifiques de chaque secteur tout au long de l'année.

Bien entendu, je ne répondrai pas à la demande de mettre à disposition de chaque maire de secteurs deux équipages de police, c'est à dire 16 équipages en tout pour toute la ville de Marseille. D'une, ce n'est pas au pouvoir du maire de secteur, et deuxièmement, ce chiffre dépasse pour l'instant largement les capacités de Marseille aujourd'hui. En termes de forces sur le terrain, cette demande est irréaliste ou bien trop hâtive, rendez-vous en 2026.

Par contre, et pour répondre à la demande générale, l'appel d'offres concernant la réhabilitation de l'ex-commissariat de police nationale du 8e a bien été lancé, et courant 2024, nous verrons plusieurs brigades rejoindre la nouvelle base d'Haïfa. À partir de celle-ci, ces brigades rayonneront sur la partie sud de la Ville, notamment en VTT électriques pour plus d'efficacité et aussi pour plus de proximité auprès des habitants. C'est une réflexion qui avait été entamée par l'ancienne majorité et que nous réaliserons.

Dans cet esprit, nous sommes aussi à la recherche de terrains pour implanter de nouvelles fourrières, notamment dans le sud de la Ville, qui permettront à nos forces de police d'être plus efficaces dans la lutte contre le stationnement abusif et dangereux.

Vous évoquiez ensuite, pêle-mêle, les problèmes de squat, c'est-à-dire de misère sociale, entre le pourrissement des calanques et le stationnement abusif des trottinettes sur le trottoir.

Nous savons tous ici que les besoins en termes de logements sociaux et surtout d'urgence dépassent largement l'offre que nous avons. En attendant que nous tous, et l'État en premier joue son rôle de protection, nous avons à Marseille et plus précisément dans le 6/8, des réponses à ces difficultés. En premier lieu : l'Auberge marseillaise qui voit 60 à 70 femmes en insécurité être mises à l'abri et en parcours de réinsertion; et nous pensons que cela est bon. Et aussi le plus fameux projet du JUST qui voit 10 personnes en situation de grande détresse sociale être mises à l'abri, avec le projet de réhabilitation de l'école des filles de Montredon, à côté du CMA et du stade. Nous remplaçons donc d'anciens squats par des occupations plus vertueuses et nous pensons aussi que cela sera bon. Nous savons tous ici, à part peut-être M. MARANDAT, mais en sommes-nous tous réellement convaincus qu'en termes de sûreté, la prévoyance, c'est-à-dire la prévention est le meilleur des moyens pour lutter contre l'incivisme et le reste aussi. Je veux pour preuve le dispositif spécial mis en place dans le quartier de la Plaine, du Cours Julien, et de Notre-Dame-du-Mont, qui pour un coût extrêmement maîtrisé a permis au quartier de souffler un peu; à nouveau, les commerçants, comme les riverains, peuvent observer la présence de médiateurs de 19 heures à 6 heures du matin, du jeudi au dimanche.

Je laisse maintenant la parole à M. le Maire, Pierre BENARROCHE, pour qu'il conclue ce Conseil d'arrondissements. Merci à toutes et tous pour votre attention. Et n'oublions pas que ce que nous faisons aux plus pauvres d'entre nous, c'est à la collectivité tout entière que nous le faisons.

M. le Maire. - Merci, Monsieur MENETRIER,, pour ces précisions. Merci pour ces réponses que vous avez apportées à Mme LA ROCCA et aux CIQ qui se sont associés à cette question posée à notre Conseil d'arrondissements. Je ne reviendrai donc pas sur le sujet, sauf pour rappeler, évidemment, que la sécurité dans toutes ses dimensions est une préoccupation prioritaire pour notre équipe municipale.

L'insécurité, c'est bien sûr d'allier à l'incivilité et à la délinquance; elle est insupportable. Mais l'insécurité, c'est aussi la précarité énergétique ou la précarité alimentaire. L'insécurité, c'est quand on n'a pas de toit pour abriter sa famille. Il était important de le rappeler et de dire que notre mobilisation pour renforcer la sécurité n'a pas qu'une seule facette. Mais ce que je voudrais souligner également, c'est que cette question posée par Mme LA ROCCA témoigne de la vivacité de la démocratie locale dans notre secteur. C'est grâce au CICA du 8e, à ce Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement, que les acteurs associatifs, corps intermédiaires par excellence, ont été aujourd'hui en mesure d'interpeller leur exécutif de proximité. Au mois de septembre dernier, c'était le CICA du 6e

qui nous interrogeait sur le stationnement et j'imagine que cela ne s'arrêtera pas là. C'est un souffle nouveau qui anime la vie publique et qui permet aux citoyens de se responsabiliser et de devenir acteurs de leur quartier et de leur territoire. CIQ, associations et collectifs thématiques, CICA, Conseils de quartier, réunions de concertation, ateliers labo citoyen, Comité de vigilance, à chaque fois, c'est l'expression des habitantes et des habitants, de ceux qui habitent une rue ou un territoire que l'on prend en compte, que l'on écoute pour construire ensemble la ville de demain. Nous avons promis de renforcer la démocratie locale, la participation citoyenne, c'est ce que nous faisons et nous en sommes fiers. C'est irréversible.

L'ordre du jour est maintenant épuisé et je vais dire quelques mots pour terminer. Dans quelques jours, ce sera la trêve des confiseurs. Cette période de fête doit être un moment privilégié pour retrouver sa famille, se retrouver entre amis, se reposer, profiter du temps qui passe et se ressourcer avant de repartir pour une nouvelle année 2023, et se retrouver surtout pour nos cérémonies de vœux qui, comme l'an passé, se déclineront dans quatre secteurs : le 5, le 12, le 19 et le 27 janvier. Vous y êtes évidemment toutes et tous invités. En attendant, et au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite de belles fêtes et un bon bout d'an.

La séance est levée par M. le Maire à 19 heures 30.